

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la communauté de commune Sor et Agout à Saix après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

7 décembre 2021

Date d'affichage :

7 décembre 2021

Nombre de délégués**en exercice :** 58**Délibération n° : 13122021 / 2.3****Nombre de voix délibératives :**

40

Membres titulaires présents : 33

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Olindo VIVAN), Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Vincent RECOULES), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN), Henri REYJAUD (pouvoir de Patrice JACQUET), Michel SABLAYROLLES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX.

Membres titulaires absents et suppléés : 3

Jean-Pierre GOS (représenté par Gilles FARENC), Christian HAMON (représenté par Xavier ICHARD), Myriam VIGROUX (représentée par Jean-Pierre LEFLOCH)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4

Patrice JACQUET (pouvoir à Henri REYJAUD), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT), Vincent RECOULES (pouvoir à Jean-Charles BALARDY), Olindo VIVAN (pouvoir à Alain ASTIE)

Membres titulaires excusés : 18

Michel BUFFEL Christian CAYRE, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Claude VERNIER

Objet : Décision modificative n°3 Budget principal 2021

Le président expose que cette décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire de l'année 2021 concerne :

- Une affectation du résultat (section de fonctionnement)
- Un ajustement des crédits ouverts à l'opération 6718 (section fonctionnement)
- Subvention d'équilibre afin d'assurer l'équilibre des budgets annexes (section fonctionnement)
- Une régularisation opération au compte 2313 (section investissement)
- Des opérations pour compte de tiers (section investissement)

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'inscrire les dépenses et recettes ci-après :

Section de fonctionnement :**➤ Affectation du résultat :**

Erreur de saisie lors du vote du budget : le montant à la section de fonctionnement au compte 002 (Résultat reporté) est de 6 199 047.17 € et non de 6 119 047.17 €

- Compte 002 (résultat reporté) augmentation des crédits 80 000 €

➤ **Ajustement des crédits ouverts à l'opération 6718 (autres charges exceptionnelles) :**

Au cours de l'année 2021, le SDET a perçu 3 semestres pour les appels de fonds à projet Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE). Le SDET est coordinateur du regroupement (Syndicats d'Energies de l'Aveyron et du Lot). Il perçoit l'ensemble donc l'ensemble des recettes et restitue à chaque syndicat sa côte part. Dès lors, les dépenses (tout comme les recettes) prévues au budget principal sont insuffisantes.

Ainsi, pour permettre de régler aux syndicats d'énergies de l'Aveyron et du lot leur contribution, le comité syndical décide d'inscrire les dépenses ci-après :

- Compte 6718 (autres charges exceptionnelles) augmentation des crédits 60 000 €
- Compte 617 (études et recherches) diminution des crédits 60 000 €

➤ **Subvention d'équilibre :**

Afin d'assurer l'équilibre des budgets annexes, il est nécessaire d'effectuer un virement du budget principal vers les budgets IRVE et REGIE :

- Compte 617 (études et recherches) diminution des crédits 179 300 €
- Compte 657363 (SPA) augmentation des crédits de 259 300 €

Section d'investissement :

➤ **Régularisation opération au compte 2313**

Afin de régulariser des opérations (programme Facé) mal imputées sur les exercices comptables précédents :

- Compte 2313 (immobilisations en cours) augmentation des crédits 30 000 €
- Compte 261 (Titre de participation) diminution des crédits 30 000 €

➤ **Opérations pour compte de tiers (chapitre 45) :**

« Travaux Télécoms »

Dépenses :

- | | |
|---|-------------------|
| - Compte 4581207209 PUYCALVEL Travaux FT | 7 200.00 € |
| - Compte 4581208209 CAHUZAC SUR VERE Travaux FT | 1 920.00 € |
| | 9 120.00 € |

Recettes :

- | | |
|---|-------------------|
| - Compte 4582207209 PUYCALVEL Travaux FT | 7 200.00 € |
| - Compte 4582208209 CAHUZAC SUR VERE Travaux FT | 1 920.00 € |
| | 9 120.00 € |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 13 décembre 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021



ID : 081-258100072-20211213-13122021_2_3-DE